

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie des P'tits Marins LTÉE	Numéro de permis 2013973	Date d'inspection Le 27 août 2025
Nom de l'établissement Garderie des P'tits Marins		Numéro de téléphone (506) 532-5768
Adresse 12 chemin Job Grand-Barachois NB E4P 7P7		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sarah Babineau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
31(5.1) L'aire de jeu extérieure de la garderie éducative à temps plein ou à temps partiel comprend une zone ombragée dont la superficie minimale est de 0,45 m ² pour chaque enfant pouvant y être accueilli qui est visé au sous-alinéa 4(1)(g)(ii)	31(5.1)	10 sept. 2025	
Commentaires : Dans l'aire de jeux extérieure destinée aux enfants d'âge pré scolaire, aucune zone ombragée n'a été observée. Conformément aux exigences réglementaires, toutes les aires de jeux extérieures utilisées par les enfants doivent comporter une zone ombragée équivalente à un minimum de 0,45 m ² par enfant. L'exploitant doit s'assurer que les espaces extérieurs offrent une superficie ombragée suffisante pour accueillir le nombre maximal d'enfants pouvant y être présents.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	27 août 2025	27 août 2025
Commentaires : La Mentore en Assurance de la Qualité a observé trois produits toxiques dans une étagère qui n'était pas barrée à clé : une bouteille de Hertel, une bouteille contenant du Javex, ainsi qu'un contenant de lingettes Lysol. Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien doivent être rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants. Les produits toxiques ont été rangés sous clé. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
La Mentore d'Assurance de la Qualité était sûre des lieux pour une inspection de surveillance. Le ratio éducateur-enfants était respecté durant la visite. La Mentore en Assurance de la Qualité a vérifié les éléments suivants : - Affiché dans un endroit bien en vue dans l'établissement - Dossiers d'incidents - Changement de couches - Aire de jeu extérieure - Matériel et équipement de l'aire de jeu extérieure

Commentaires généraux

Durant l'inspection, la MAQ a observé les enfants jouer à l'extérieur. Cependant, la MAQ observe un manque de matériel disponibles pour les âges scolaire. Une éducatrice à démontrer le matériel à la disposition des enfants d'âge scolaire qui étaient ranger dans l'établissement (ballon, jeu quilles, parachute, etc....). La MAQ recommande que ce matériel soit disponible aux enfants pendant les jeux extérieurs.

La MAQ a observé un siège d'apprentissage à la propreté pour la toilette qui était laissé par terre. Pour assurer une bonne hygiène, la MAQ recommande que le siège fourni aux enfants qui font l'apprentissage de la propreté soit désinfecté et ranger afin de maintenir une bonne hygiène.

Une discussion a eu lieu avec l'exploitant concernant les éléments de désignation. Le Plan d'amélioration de la qualité est à jour et tous les éducateurs admissibles sont en voie de compléter les 10 heures requises de perfectionnement professionnel pour l'année de renouvellement.

La MAQ a observé les enfants faire en groupe une construction d'une ville en Lego ainsi qu'un labyrinthe pour des billes. Par la suite, La MAQ a également observé les enfants manger leur collation et de faire une transition vers le parc extérieur. La MAQ a aussi observé les enfants jouer de l'espace de jeux extérieur.

original signé par
Sarah Babineau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 28 août 2025

Date

original signé par
Lynn Brun

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 28 août 2025

Date